



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Béragère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absents excusés : M. Sébastien GOMARIZ (procuration François GONZALEZ).

Absent non excusé : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Tommy TOLEDO** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

■ **Compte de Gestion 2021 :**

Rappel à l'Assemblée que le compte de Gestion dressé par le Responsable du Trésor Public constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion exercice 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Compte Administratif 2021 :**

Après la présentation du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Considérant que ces résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion, Madame Béragère DUCLOS propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Affectation des résultats 2021 :**

Considérant :

- les résultats 2021 des sections de fonctionnement et investissement
- les résultats cumulés 2020/2021
- le besoin de financement des restes à réaliser 2021

Monsieur le Maire propose pour le budget 2022 une affectation en réserve en investissement de 221 720.57 € et un report de fonctionnement en recette de 244 838.34 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Taux d'imposition communaux Foncier Bâti et Non Bâti :**

Dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier de Carcassonne Agglo et dans le cadre du transfert d'une part des taux de Foncier Bâti et Non Bâti vers l'Intercommunalité Carcassonne Agglo et de telle sorte que les taux globalisés de ces 2 taxes demeurent inchangés et ne génèrent aucune hausse de fiscalité pour le contribuable, Monsieur le Maire propose pour 2022 de baisser les taux communaux :

taux du Foncier Bâti : 44,66 % et taux du Foncier Non Bâti : 51,95 %.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **PACTE FINANCIER ET FISCAL/CLECT/ATTRIBUTION DE COMPENSATION/TRANSFERT DES TAUX TAXE FONCIERE BATI ET NON BATI.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier Carcassonne Agglo/ Commune, il est proposé de transférer une part des taux des taxes Foncier Bâti et Non Bâti vers l'Intercommunalité. Pour cela, les taux communaux des taxes FB et FNB doivent être revus à la baisse. Les attributions de compensation versées par l'Intercommunalité à la commune augmenteront pour compenser la perte de revenu fiscal de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **FORET COMMUNALE.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'Office National des Forêts d'inscrire à l'état d'assiette une partie de la parcelle 10 de la forêt communale afin qu'une coupe de bois puisse y être effectuée.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **SYADEN/MISSION DE DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier au Syndicat Audois d'Energies et du Numérique une mission de diagnostic en éclairage public, ce qui permettra d'aider la commune à optimiser et améliorer le réseau d'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **CONVENTION PARTENARIAT DE GESTION COMMUNE/CEN OCCITANIE/ONF.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il pourrait être signée une convention tripartite entre la commune, le Conservatoire d'Espaces Naturels en Occitanie et l'Office National des Forêts afin d'engager une démarche de préservation, concertation et gestion du patrimoine naturel communal.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **CONVENTION D'ADHESION SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG11 ACTUALISEE AU 1er JANVIER 2022.**

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude actualisée au 1er janvier 2022.. Cette convention comprend à la fois la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaïra le 16 mars 2022.

*Le Maire,
J. FABRE.*

